

**QUE les FRANCAIS FASSENT leurs TRÉSORS des  
TESTAMENTS de**

**SAINT-REMI  
CHARLEMAGNE  
SAINT-LOUIS  
(LOUIS XVI)**

SAINT PIE X

# ÉDITORIAL

*« À la France d'aujourd'hui, qui l'interroge, la France d'autrefois va répondre en donnant à cette hérédité son vrai nom : la vocation... Les peuples, comme les individus, ont leur vocation providentielle ; comme les individus, ils sont prospères ou misérables, ils rayonnent ou demeurent obscurément stériles, selon qu'ils sont dociles ou rebelles à leur vocation. »*

## PIE XII

Chers Lecteurs, au moment où beaucoup semblent douter de la vocation de la France, nous offrons ce numéro spécial. Lisez-le et faites-le lire.

Vous comprendrez que les heures affreuses que vit la France, infidèle à sa mission, se changeront en heures d'allégresse indicible dès qu'elle aura retrouvé sa vocation fondamentale.

Nous avons fondé des empires et, avec notre civilisation, nous avons apporté à des peuples païens le message chrétien ; mais le laïcisme imposé par nos lois est venu tout pervertir, il est comme l'ivraie dans le champ du Père. Un esprit étranger à notre nature s'est répandu dans tout le corps social ; les noms de Patrie, d'honneur, de loyauté, de morale et de religion n'ont plus de sens. Des pays qui désiraient rester Français sont rejetés de notre sein et livrés à la barbarie et à la persécution.

Dans nos écoles sans Dieu et sans morale, nos enfants se pervertissent, nos adolescents se révoltent.

Dans nos usines d'où, selon le mot de Pie XI, « la matière sort ennoblie et l'homme avili », l'ouvrier est excité à la haine et à la révolte.

Le mal est d'autant plus énorme que la France jouait un plus grand rôle dans le monde.

Gardez, Chers Lecteurs, ces pages qui sont l'honneur de la France ; lisez-les, méditez-les, confiez-les à vos enfants ; ce sont elles qui fixent le vrai sens de l'histoire.

Elles ont été rassemblées par un jeune Savoyard, Pierre Jolivet, mort à 24 ans, en 1917, alors qu'il appartenait à la célèbre escadrille des Cigognes. Ce testament qui vous est transmis est extrait d'un ouvrage plus important que nous venons de sortir de nos presses et que vous nous aiderez à faire connaître, afin que bientôt retentisse à nouveau ce cri sauveur :

VIVE LE CHRIST QUI EST ROI DE FRANCE!

**COMMUNICATION DE PIE XII  
TRANSMISE PAR RADIO-VATICAN  
SEPTEMBRE 1940**

---

Que la France garde courage et espoir, car la cause de la France est la grande et noble Cause...

Le devoir d'aujourd'hui est d'être grand dans l'épreuve, première victoire qui nous met sur le chemin de la Résurrection...

**Ne craignez rien, le salut viendra aussi inmanquablement que le soleil remonte à l'horizon. Recueillez-vous sur la maison ; ramenez y la foi...**

Gardez la maison, faites la revivre ; faites y vibrer l'âme ardente et fière de la France - À l'extérieur votre âme doit garder le silence. Soyez d'autant plus jaloux de la maison... Elle est pour chacun de vous un peu de la Patrie.

Le sentiment patriotique n'est pas celui d'une race qui s'affirme contre une autre race, mais un esprit qu'aucune force brutale ne peut détruire.

Une civilisation, pour durer, doit être Chrétienne; les Patries doivent être Chrétiennes; si elles ne le sont pas, elles sont marquées par le doigt de la mort.

Ne laissez pas pénétrer en vous la discorde, l'inquiétude la dépression.

COURAGE, CONFIANCE, ENDURANCE.

**Développez en vous le sentiment profond de votre passé et de votre terre. connaissez la, aimez la!**

Ayez soin dans l'épreuve purifiante de garder intact le message Chrétien de votre Patrie.

Vous avez partie liée avec le CHRIST QUI N'A JAMAIS ÉTÉ VAINCU ET QUI NE LE SERA JAMAIS.

Que DIEU vous garde!

---

# PREMIÈRE PARTIE

## PRIÈRE DES FRANCS

Dieu Tout Puissant et Éternel, qui avez constitué le Royaume des Francs, pour être l'instrument de Vos Divines Volontés sur la terre, le glaive et le bouclier de Votre Sainte Église, nous Vous prions de montrer aux Français ce qu'ils doivent faire pour réaliser Votre Règne en ce monde, afin que l'ayant vu, ils se dévouent à l'accomplir à force de charité de dévouement et de courage, nous Vous en supplions par Jésus-Christ Notre Seigneur.

Ainsi soit-il.

Prière de nos lointains Ancêtres, les Francs, dite prière de Saint-Louis; mais qui date en réalité du IX<sup>e</sup> et même du VIII<sup>e</sup> siècle de notre Histoire, d'après le Cardinal dom Pitra, un des premiers Bénédictins de Solesmes.

# I – CONSEIL DE SAINT PIE X AUX FRANÇAIS

Saint Pie X, le 13 Décembre 1908, lors de la lecture du décret de BÉATIFICATION DE JEANNE D'ARC, disait à Monseigneur Touchet, Évêque d'Orléans :

« Vous devez dire aux Français qu'ils fassent leurs trésors  
des Testaments de SAINT REMI  
de CHARLEMAGNE,  
de SAINT LOUIS,

qui se résument par ces mots si souvent répétés par  
l'Héroïne d'Orléans :

VIVE LE CHRIST QUI EST ROI DES FRANCS!

« À ce titre seulement la France est grande parmi les  
nations.

« À cette clause, Dieu la protégera et la fera libre et  
glorieuse.

« À cette condition, on pourra lui appliquer ce qui,  
dans les Livres Saints, est dit d'Israël :

« Personne ne s'est rencontré qui insulte ce peuple sauf  
quand il s'éloigne de Dieu ».

(Actes de SS Pie X - Tome V p. 205)

## II – LETTRE DE SAINT REMI À CLOVIS

*Dernier Gouverneur romain du Nord de la Gaule, Syagrius se tailla une principauté indépendante, à la chute de l'Empire romain sous les coups des Hérules (476).*

*En 485, Clovis, âgé de 20 ans, l'attaqua et le tailla en pièces.*

*À la suite de cette victoire, ses soldats, ayant pillé Reims, y enlevèrent un vase précieux, dit à tort le vase de Soissons.*

*À la demande de saint Remi, évêque de Reims, Clovis lui fit restituer ce vase et, de ce fait, noua avec lui des relations intimes.*

*Ainsi, tout païen qu'il est, Clovis se montre plein de respect pour l'Église. Et l'Église, le traitant en Fils soumis, lui donne par la voix de Remi des conseils paternels, pour le gouvernement du pays qu'il vient de conquérir par la victoire de Soissons.*

*C'est dans ces circonstances que saint Remi lui écrivit cette lettre, pleine de conseils excellents.*

« À CLOVIS, CHEF INSIGNE ET REMARQUABLE  
PAR SES MÉRITES, REMI ÉVÊQUE,

Un grand bruit vient de parvenir jusqu'à nous : la conduite de la guerre vous a donné la victoire.

Il n'est pas étonnant que vous soyez dès à présent ce que vos Pères ont été.

Ce qui vous reste à faire maintenant, c'est de ne point vous écarter des voies du Seigneur qui a récompensé votre humilité, en vous élevant au faite suprême : comme le dit le vulgaire, l'œuvre de l'homme se juge par ses fruits.

Vous devez vous entourer de Conseillers capables de vous valoir bonne renommée.

Que votre administration soit intègre et honnête.

Vénérez les Pontifes chrétiens de votre territoire et recherchez leurs avis.

Si vous êtes en bonne intelligence avec eux, votre territoire s'en trouvera affermi.

Soulagez vos concitoyens, relevez les affligés, soulagez les veuves et les orphelins, afin que tous vous aiment et vous craignent.

Que la Justice sorte de votre bouche.

N'attendez rien des pauvres et des étrangers ; ne consentez point à recevoir des présents (Saint Louis recevra à son tour et transmettra le même conseil).

Que votre prétoire soit ouvert à tous et que personne n'en sorte affligé.

Engagez votre patrimoine à racheter les captifs et à les délivrer du joug de la servitude.

Si quelqu'un paraît en votre présence, qu'il ne se sente pas regardé comme un étranger.

Délassiez-vous avec les jeunes gens (il a 20 ans).

Mais travaillez les affaires avec les vieillards,  
si vous voulez passer pour grand,  
si vous voulez vraiment régner ».



Cette Lettre de Saint Remi à Clovis est la véritable Charte de la Monarchie française.

Ferme dans le fond, habile dans la forme, l'Archevêque y donnait au Roi des indications précises sur ce qu'il devait faire et sur ce qu'il devait éviter.

On y trouve l'écho anticipé de la fameuse parole qui devait bientôt sortir des mêmes lèvres au Baptistère de Reims :

« Courbe docilement la tête, fier Sicambre, adore ce que tu as brûlé, brûle ce que tu as adoré. »

L'Archevêque, ici, écrase le Roi barbare de toute la supériorité que donnent à ses paroles la Religion, la civilisation, la supériorité morale. Le Pontife apparaît comme le vrai gouvernant ; mais c'est au Gouvernement des âmes qu'il prétend ; ce sont les intérêts des Fidèles qu'il prend en main, en vrai continuateur des « Defensores civitatis ».

Quant au Monarque, il subit sans regimber cet ascendant irrésistible de la grandeur et de la majesté de cette Église catholique, qu'il avait entrevu jusque là de loin, mais dont le premier aspect le saisit, le jour où il se trouve en contact immédiat avec elle.

Il devient, dès ce premier moment, l'allié, non l'instrument, des évêques.

Il embrasse la grande politique chrétienne, la politique qui sera la politique de Saint Louis, dont le principe primordial est le principe de l'union des deux glaives, spirituel et temporel. Ce respect, cette loyauté, cette habileté (calculée ou non) l'amèneront vite au bord de la piscine sacrée. On le sent autour de lui, on lui parle comme à un chrétien ; ne l'est-il pas plus déjà que les Princes livrés à l'arianisme, que les oppresseurs des populations catholiques du Nord et du Midi.

La Monarchie française n'est pas encore fondée, mais le premier pas est fait et c'est un pas décisif.

Clovis domine de l'Escaut à la Seine; il est investi de toute la puissance militaire et civile par les Gallo-romains de cette contrée; il a reçu l'investiture, il règne sur les Francs par droit de naissance, sur la Gaule par adoption.

Et, dès lors, commence pour cette partie du territoire l'œuvre longue et laborieuse de la fusion des deux peuples. Ils ne se mélangent pas encore, la différence de Religion s'y oppose; mais ils sont en contact et même ils sont en paix, changement radical et de portée considérable.

Véritable programme des devoirs du Roi chrétien, la Lettre de Saint Remi est comme la source où la Monarchie chrétienne puisera sa sève, qui lui permettra de durer, de prospérer, de se développer le long des siècles.

Avec Clovis, c'était la fleur à peine éclos.

Le Testament de Saint Louis, dernières recommandations d'un Saint à celui qui doit lui succéder sur le Trône, se borne à faire écho à la Lettre de Saint Remi, première admonition d'un Saint à celui qui devait être le premier de nos Rois.

C'est ainsi que la grande Voix de l'Esprit chrétien va se répercutant à travers notre Histoire.

Testament de Saint Louis, Lettre de Saint Remi, véritable Charte de la Monarchie française: la Monarchie chrétienne tempérée.

(Traduit du texte original plus ou moins altéré: Fréher, Corpus Franciæ historicæ)

### III – TESTAMENT DE SAINT REMI

*Le Testament de Saint Remi a une importance capitale pour nous, Français: c'est une véritable vision d'avenir qui prend une autorité toute particulière du fait que le grand Pape Saint Hormisdas écrivit à Saint Remi, en ces termes, lorsqu'il l'institua son Légat pour toute la France:*

*« Nous vous donnons tous nos pouvoirs pour tout le Royaume de notre cher Fils spirituel Clovis, que, par la grâce de Dieu, vous avez converti avec toute sa Nation, par un Apostolat et des miracles dignes du temps des Apôtres ». Voici ce testament :*

« Que le présent Testament, que j'ai écrit pour être gardé respectueusement intact par mes successeurs les Évêques de Reims, mes Frères, soit aussi défendu, protégé partout, envers et contre tous :

par mes très chers Fils, les Rois de France, consacrés par moi au Seigneur à leur Baptême par un don gratuit de Jésus Christ et la grâce du Saint Esprit ;

Qu'en tout et toujours, il garde la perpétuité de sa force et l'inviolabilité de sa durée, mais par égard seulement pour cette race royale, qu'avec tous mes Frères et co-Évêques de la Germanie, de la Gaule et de la Neustrie, j'ai choisi délibérément pour régner jusqu'à la fin des temps, au sommet de la majesté royale pour l'honneur de la Sainte Église et la défense des humbles.

Par égard pour cette Race que j'ai baptisée, que j'ai reçue dans mes bras ruisselante des eaux du baptême ; cette Race que j'ai marquée des sept dons du même Saint Esprit, j'ai ordonné ce qui suit :

### **1° Malédictions**

« Si un jour cette race royale que j'ai tant de fois consacrée au seigneur, rendant le mal pour le bien, lui devenait hostile, envahissait ses Églises, les détruisait, les dévastait ; que le coupable soit averti une première fois par tous les Évêques réunis du Diocèse de Reims, une deuxième fois par les Églises réunies de Reims et de Trèves ; une troisième fois par un Tribunal de trois ou quatre Archevêques des Gaules.

Si, à la septième fois, il persiste dans ses crimes, trêve à l'indulgence, place à la menace !

S'il est rebelle à tout, qu'il soit séparé du corps de l'Église par les formules inspirées aux Évêques par l'Esprit Saint ; parce qu'il a persécuté l'indigent, le pauvre au cœur contrit ; parce qu'il ne s'est point souvenu de la miséricorde ; parce qu'il a aimé la malédiction, elle lui arrivera, et, parce qu'il n'a point voulu de la bénédiction, elle s'éloignera.

Et tout ce que l'Église a l'habitude de chanter de Judas, le traître, et des mauvais Évêques, que toutes les Églises le chantent de ce Roi infidèle.

Parce que le Seigneur a dit : « Tout ce que vous avez fait au plus petit des miens, c'est à moi que vous l'avez fait et tout ce que vous ne leur avez pas fait, c'est à moi que vous ne l'avez pas fait ».

Qu'à la malédiction finale, on remplace seulement, comme il convient, à la personne, le mot épiscopat par le mot royauté ;

que ses jours soient abrégés et qu'un autre reçoive sa Royauté.

Si les Archevêques de Reims, mes successeurs, négligent ce devoir que je leur prescrit, qu'ils reçoivent la malédiction destinée au Prince coupable ; que leurs jours soient abrégés et qu'un autre reçoive leur siège.

## 2° Bénédiction

« Si notre Seigneur Jésus-Christ daigne écouter les prières que je répands tous les jours en sa présence, spécialement pour la persévérance de cette Race royale, suivant mes recommandations, dans le bon Gouvernement de son Royaume et le respect de la hierarchie de la Sainte Église de Dieu :

qu'aux bénédictins de l'Esprit Saint, déjà répandues sur la tête royale, s'ajoute la plénitude des bénédictions divines !

que de cette Race sortent<sup>1</sup> des Rois et des Empereurs, qui, confirmés dans la vérité et la justice pour le présent et pour l'avenir suivant la volonté du Seigneur pour l'exten-

---

1. « Comme les Rois de France ont été fidèles, le nombre des Couronnes que leur Race a portées est là pour le prouver. La Race royale de France, en effet, a régné en France, en Lorraine, en Allemagne, en Hongrie, en Pologne, en Savoie, en Italie, à Constantinople, en Espagne, à Parme, à Naples, en Sicile, en Portugal, en Autriche, au Brésil, etc. l'authenticité de ce document capital pour notre Histoire a été prouvé par l'abbé Desailly, de l'Académie de Reims, dans un ouvrage fondamental et décisif sur la question : « L'authenticité du Grand Testament de Saint Remi »

publié au siècle dernier par Dumoulin, à Paris.

(Cité d'après la « Mission Divine de la France » (de la Franquerie)

sion de sa Sainte Église, puissent régner et augmenter tous les jours leur puissance et méritent ainsi de s'asseoir sur le Trône de David dans la céleste Jérusalem, où ils régneront éternellement avec le Seigneur. Ainsi soit-il ».

*Ce Testament signé du grand Évêque, le fut également par six autres Évêques et d'autres Prêtres. Trois de ces Évêques sont réputés par leur sainteté: saint Védast, Évêque d'Arras; saint Médard, Évêque de Noyon; saint Loup, Évêque de Soissons.*

*Ils le signèrent sous la formule suivante :*

*X... , Évêque :*

*Celui que mon Père Remi a maudit, je le maudis; celui qu'il a béni, je le bénis.*

Et Baronius, le savant Cardinal, après onze siècles d'expérience, de constater :

« Malgré les crimes de ses Rois, le Royaume de France n'a jamais passé sous une domination étrangère et le Peuple français n'a jamais été réduit à servir d'autres peuples.

« C'est cela qui a été accordé par une promesse divine aux prières de Saint Remi, suivant les paroles de David (Ps. 88) ». Si mes Fils abandonnent ma Loi, s'ils ne marchent pas dans la voie de mes Jugements; s'ils profanent mes Justices et ne gardent point mes commandements, je visiterai leurs iniquités avec la verge et leurs péchés avec le fouet!

Mais, je n'éloignerai jamais de ce peuple ma miséricorde.

*En lisant le Testament de Saint Remi, ne croirait-on pas entendre Moïse sur le Mont Nebo : « Voici que je vous note aujourd'hui devant les yeux la bénédiction et la malédiction : la bénédiction, si vous obéissez aux Commandements du Seigneur votre Dieu, que je vous prescris aujourd'hui ; la malédiction, si vous n'obéissez pas à ces mêmes Commandements et vous retirez du chemin que je vous montre maintenant. »*

---

*Le Cardinal Pie fut, au XIX<sup>e</sup> siècle, un grand Évêque et un orateur de très grand talent. Le caractère saint et sacré de ce peuple régénéré par le Baptême de Reims et appelé à de si hautes destinées ne pouvait lui échapper.*

*En l'Église Saint-Remi, à Reims, le 1<sup>er</sup> octobre 1876, il prononce une admirable homélie, que Louis Veuillot présente ainsi aux lecteurs de « L'UNIVERS », lu par toute l'élite catholique de l'époque :*